



URBANISME

ACCOMPAGNER LES COMMUNES

CONSEILLER DANS LE DOMAINE DE LA PLANIFICATION

- **Assister les collectivités** dans les procédures de révision, modification de leur document d'urbanisme
- **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** pour carte communale, PLU, PLUI...
- **Accompagnement pour intégrer d'autres outils dans la planification urbanistique** : Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET), schéma communal de défense incendie, incidences techniques et financières des projets d'urbanisme en matière de raccordement.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS (ADS)

- **Instruction des autorisations d'urbanisme** (déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...) facturées à l'acte. Cette instruction peut être à la carte et évoluer dans le temps selon les contraintes des collectivités (absence de personnel, surcharge de travail) ;
- **Récolements** : contrôle sur place des travaux en cours et/ou de la véracité de la DAACT, rédaction et signatures par des agents assermentés des pièces nécessaires ;
- **Dématérialisation** : portail en ligne de dépôt et de suivi des autorisations d'urbanisme à disposition des citoyens (obligation légale en janvier 2022), prestation de numérisation des documents d'urbanisme.

VOS INTERLOCUTEURS SUR LE TERRAIN

• Quentin MITROPE

Chef de service

☎ 06 33 33 61 89

✉ quentin.mitrope@sdeeg33.fr

Le service est divisé en 4 secteurs :

Nord - Sud - Ouest - Est

Trois instructeurs par secteur sont en charge d'étudier et de rendre un avis sur les dossiers qui leur sont confiés.



FONCIER

VOUS SOUTENIR DANS LA MAÎTRISE DE VOTRE GESTION FONCIÈRE

Régularisation d'opérations foncières au moyen d'actes authentiques en la forme administrative (entre 300 € et 450 €/acte) :

- **Ventes et acquisitions** de petite superficie (alignement - délaissé de parcelle non bâtie - aliénation chemin rural...)
- **Servitudes** (de canalisation ou de passage, chemin de randonnée)
- **Biens vacants et sans maître**
- **Rétrocession** de voirie de lotissement et d'espaces verts
- **Transfert de patrimoine immobilier** entre collectivités
- **Bail emphytéotique administratif**
- **Formalités de publicité foncière**

Accompagnement juridique lié au foncier :

- Bien en état d'abandon manifeste
- Péril et insalubrité
- Expropriation
- Enquête publique
- Autorisation occupation temporaire du domaine public
- Réglementation relative aux marchés et foires
- Domanialité publique

VOS INTERLOCUTEURS SUR LE TERRAIN

• **Nathalie GAUTIER**

☎ 05 56 16 44 89

✉ nathalie.gautier@sdeeg33.fr

• **Paul VALLET**

☎ 05 56 16 44 89

✉ paul.vallet@sdeeg33.fr